



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, le 18 juin 2026, à 16 h 30.

Étaient présents : **Marie-Ève Godbout, mairesse**

Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1

Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2

Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

Était absent : Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3

Étaient aussi présents : Yves Roy, directeur général et greffier
Danny Lavoie, trésorière

01. OUVERTURE

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie-Ève Godbout, mairesse, la séance est ouverte à 16 h 45.

02. ORDRE DU JOUR

RÉS.20.06.26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

03. ADMINISTRATION

RÉS.21.06.26

AUTORISATION DE PAIEMENT – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – URBANISME – FACTURE NUMÉRO 18370 DATÉE DU 31 MAI 2026, AU MONTANT DE 227.14 \$ + TAXES – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement à la FQM de la facture numéro 18370, datée du 31 mai 2026, au montant de 227.14 \$ + taxes, représentant les honoraires pour services professionnels rendus, en accompagnement du développement du lot 6 248 848 (Projet de construction de logements abordables – changement de zonage);
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.22.06.26

PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÉFECTION DU CENTRE SPORTIF CLAUDE-JOURDAIN DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR (PAFIRSPA)

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat projette de rénover le Centre sportif Claude-Jourdain construit au début des années 70;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville entend déposer auprès du ministère de l'Éducation, dans le cadre du PAFIRSPA, une demande d'aide financière sous le Volet 1 – 2026 (Infrastructures sportives et récréatives);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et unanimement résolu :

- **QUE** la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** la présentation du projet de « Rénovations de l'aréna de Cap-Chat » au ministère de l'Éducation, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- **QUE SOIT CONFIRMÉ** l'engagement de la Ville de Cap-Chat à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coût généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- **QUE** la Ville de Cap-Chat **DÉSIGNE** madame Marie-Ève Godbout, mairesse, et monsieur Yves Roy, directeur général-greffier, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

RÉS.23.06.26

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHIC-CHOCs POUR L'UTILISATION DES INSTALLATIONS EXTÉRIEURES DE L'ÉCOLE L'ESCABELLE – SAISON ESTIVALE 2026

ATTENDU QUE la municipalité de Cap-Chat souhaite utiliser les installations extérieures de l'école l'Escabelle pour la tenue d'activités sportives et récréatives durant la saison estivale 2026;

ATTENDU QUE le Centre de services scolaire des Chic-Chocs a préparé un protocole d'entente encadrant l'utilisation de ces installations pour la période du 03 juin 2026 au 03 septembre 2026;

ATTENDU QUE ce protocole précise notamment les conditions d'utilisation, les travaux et aménagements autorisés, les obligations des parties ainsi que les exigences en matière d'assurance responsabilité civile;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du protocole d'entente et juge opportun d'y adhérer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu :

- **QUE** le Conseil municipal de Cap-Chat **ACCEPTE** les termes du protocole d'entente intervenu entre la municipalité de Cap-Chat et le Centre de services scolaire des Chic-Chocs relativement à l'utilisation des installations extérieures de l'école l'Escabelle pour la saison estivale 2026;
- **QUE** monsieur Yves Roy, directeur général et greffier, **SOIT et EST**, par les présentes, **AUTORISÉ** à signer, pour et au nom de la municipalité de Cap-Chat, ledit protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre;
- **QUE** la municipalité **S'ENGAGE** à respecter l'ensemble des obligations prévues audit protocole, notamment celles relatives à l'entretien des lieux, à la sécurité des installations et au maintien d'une assurance responsabilité civile conforme aux exigences de l'entente.

ADOPTÉE

04. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen assiste à l'assemblée.

05. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est 16 h 48 et il est proposé par **IAN BRUNEAU** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE-ÈVE GODBOUT
MAIRESSE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER